

DELIBERATION CA80-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu la convocation envoyée aux membres du conseil d'administration le 14 octobre 2015

■ **Objet de la délibération :** Procès-verbal du CA du 25 septembre 2015

Le conseil d'administration réuni le 22 octobre 2015 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du CA du 25 septembre 2015 est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

Fait à Angers, le 22 octobre 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Président de l'Université d'Angers
Pour le président et par délégation
Le Directeur général des services
Olivier TACHEAU

Signé

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 26 octobre 2015 / Mise en ligne le 26 octobre 2015

Procès-verbal

Conseil d'Administration du 25 septembre 2015

Soumis au vote du Conseil d'administration du

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 25 septembre 2015 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Camille BAULANT	Excusée, procuration à Yves DENECHERE
Matthieu BILLIARD	Présent
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Absent
Hervé CHRISTOFOL	Absent
Régine BRICHET (Suppléant : Grégory BLANC)	Présente (départ en cours de séance)
Isaline DEMANGEL (Suppléant : Pierre TEMPLIER)	Absente
Yves DENECHERE	Présent
François DUCROT	Excusé
Chloé DUCHENE (Suppléant : Philippine GODIVIER)	Présente
Sylvie DURAND	Présente (arrivée en cours de séance)
Alain FOURCADE	Absent
Pierre FRERE	Excusé, procuration à Elisabeth MATHIEU
Julie GASTINEAU (Suppléant : Pierre Emmanuel MOREL)	Présent (suppléant)
Patrick HAMARD	Présent
Thibault HOUSSAY (Suppléant : Marie GUIGNON)	Présent
Inès LEBECHNECH (Suppléant : Julien RAVENEAU)	Excusée, donne procuration à Thibault HOUSSAY
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANÇOIS	Présente
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Absent
Michel BASLÉ (Suppléant :)	Présent
Sylvain PEZERIL	Absent
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Excusée, procuration à Anne-Marie LE RAY-RICHOMME
Sophie SARAMITO (Suppléant : Frédéric BEATSE)	Absent
Patrick SAULNIER	Excusé
Jean-Luc SINQUIN	Excusée, procuration à Christian ROBLEDO
Chantal PICHOT-THOMAZEAU	Absent

20 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 15 membres présents, 5 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Christelle DURAND – Chargé de mission Enseignement supérieur, Rectorat de NANTES
Olivier TACHEAU - Directeur général des services

♦ **Membres présents invités par le Président**

Olivier DUVAL
Isabelle RICHARD
Marc BOURCERIE

Christophe DANIEL
Didier BOISSON

♦ **Secrétariat de séance**

Cellule institutionnelle

◆ **Ordre du jour**

1.	INFORMATIONS	4
2.	PROSPECTIVE ET MOYENS	5
2.1	Campagne d'emploi des personnels enseignants et enseignants-chercheurs	5
2.2	Campagne d'emploi des personnels BIATSS	5
2.3	Lettre de cadrage budgétaire pour 2016	6
2.4	Contingent des aménagements de service pour les enseignants du second degré.....	6
2.5	Bilan social 2014	7
2.6	Exonération des frais d'inscriptions aux DU pour les demandeurs du statut de réfugié politique	7
3.	AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES	8
3.1	Modification des statuts de l'Université d'Angers : Suppression UFR Médecine et UFR SPIS Création UFR Santé	8
4.	ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE.....	8
4.1	Evaluation de l'IUT Angers-Cholet et des DUT, vague B 2017-2021.....	8
4.2	Convention cadre entre l'École supérieure des beaux-arts TALM et l'Université d'Angers	9
4.3	Création d'un DU « Neuropsychologie de l'enfant et troubles de l'apprentissage »	9
4.4	Convention de double diplôme entre la Bali State Polytechnic et l'Université d'Angers.....	9
4.5	Convention cadre entre l'Ecole supérieure d'agriculture et l'Université d'Angers pour la délivrance de diplômes de master Erasmus mundus	10
5.	DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CA AU PRESIDENT.....	11
6.	APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	11

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

Procès-verbal du conseil d'administration du 25 septembre 2015

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30. 20 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 15 membres présents, 5 procurations). 7 membres invités sont présents.

1. Informations

M. SAINT-ANDRÉ accueille MME. BRICHET nouvelle administratrice, représentante du conseil départemental, remplaçant MME. DABIN.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que le 8 octobre se tiendra un conseil d'administration pour voter le dossier d'autoévaluation de l'Université d'Angers avant son dépôt sur le site du HCERES.

M. SAINT-ANDRÉ indique ensuite que 25 établissements sur 27 membres de la ComUE UBL ont adopté les statuts. Le CNESER devrait se prononcer au mois d'octobre sur cette création. Le décret de création de la ComUE devrait pouvoir être publié pour le 1^{er} janvier prochain.

M. SAINT-ANDRÉ présente le projet de calendrier des élections aux conseils centraux de l'Université d'Angers :

- Publication de l'arrêté d'organisation des élections pour le renouvellement des conseils centraux : 7 octobre 2015
- Campagne pré-électorale : du 7 octobre 2015 au 4 janvier 2016
- Campagne électorale : 8 janvier au 19 janvier 2016
- Election le 19 janvier 2015

M. DENECHERE s'inquiète d'un télescopage entre le calendrier de la ComUE et celui des élections dans les différentes universités. La parution d'un nouvel appel à projets, de type Idex ou Isite, pourrait également compliquer ce calendrier. Les écoles doctorales pourraient dans ce cas connaître des difficultés dans leur mise en place.

M. SAINT-ANDRÉ précise que des discussions sont encore en cours. Toutefois, l'objectif pour la mise en place des écoles doctorales reste septembre 2016, sous réserve de faisabilité.

S'agissant de l'Idex, il n'y a pas d'informations précises pour le moment. Trois projets d'Isites seraient à l'étude, mais il n'est pas encore décidé si la ComUE portera ces dossiers ou si ce sont les universités seules. Le CNRS considère que les forces dans le grand Ouest permettraient d'obtenir un Idex, porté par les Universités de Rennes 1 et Nantes. Ceci explique la proposition de son PDG d'une fusion de ces deux universités à quatre ans, les autres universités les rejoignant progressivement.

M. DENECHERE précise que sa question portait sur les moyens dont les écoles doctorales disposeront à leur démarrage en septembre 2016 et sur la désignation des membres des comités directeurs des départements.

M. SAINT-ANDRÉ répond que les équipes de direction des écoles doctorales ont été désignées et que tous les directeurs et la plupart des directeurs adjoints des départements sont nommés. Ils forment une équipe de direction préfiguratrice jusqu'au 1^{er} janvier 2017. Les comités de directions seront précisément définis dans le règlement intérieur, qui sera validé par le conseil d'administration de la ComUE.

M. HAMARD demande une précision sur la distinction entre Idex et Isite.

M. SAINT-ANDRÉ indique que l'Idex implique un périmètre scientifique plus large qu'un Isite. Les budgets alloués à ces Isite seront plus faibles.

M. BASLÉ demande pourquoi l'Université d'Angers ne pourrait s'engager seule dans un projet Isite, notamment dans le domaine du végétal.

M. SAINT-ANDRÉ indique que l'Université d'Angers ne dispose pas des forces scientifiques nécessaires pour porter une candidature en autonomie. Cependant, l'Université d'Angers pourrait être associée à un projet d'Isite porté par l'Université de Nantes.

2. Prospective et moyens

2.1 Campagne d'emplois des personnels enseignants et enseignants-chercheurs

M. SAINT-ANDRÉ présente la campagne d'emplois des personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Cette campagne est issue des échanges menés dans le cadre du dialogue de gestion. Elle a été discutée en conseil de gouvernance du 22 septembre 2015 et soumise à l'avis du Conseil académique le même jour et du Comité technique le 23 septembre 2015.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'il y a encore des discussions sur l'insertion recherche d'un poste d'ATER et propose de ne pas acter immédiatement cette insertion recherche, pour un poste qui pourrait être ouvert en seconde campagne de recrutement des ATER.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote la campagne d'emplois des personnels enseignants et enseignants-chercheurs sous réserve de la suppression de l'insertion recherche pour le poste n°194.

Cette décision est adoptée à la majorité, avec 17 voix pour et 3 abstentions.

2.2 Campagne d'emploi des personnels BIATSS

M. SAINT-ANDRÉ présente la campagne d'emplois des personnels BIATSS.

M. HAMARD demande la provenance d'un repyramidage d'un poste de BIATSS.

M. TACHEAU précise qu'il s'agit d'un poste de l'IUT.

M. HAMARD estime qu'il faut se féliciter des créations de postes et des titularisations liées au dispositif « Sauvadet ». Toutefois des postes supplémentaires pourraient encore être activés. Par ailleurs, il s'inquiète de la présence de nombreux emplois de cadre au détriment des fonctions d'exécutants. Cela peut parfois créer des difficultés dans les composantes.

M. SAINT-ANDRÉ souligne qu'un nombre significatif d'emplois a déjà été créé. Toutefois, les décisions de l'Université d'Angers restent subordonnées à son plan de retour à l'équilibre. Les possibilités de création de postes existent, mais il faut aussi s'assurer de leur soutenabilité budgétaire.

S'agissant de la pyramide des emplois recrutés, la majorité des recrutements en 2016 aura lieu sur des emplois de catégorie B et C. Il est important compte tenu de l'évolution de l'organisation des métiers d'être capable de recruter des personnels avec des compétences techniques supérieures.

M. ROBLEDO précise que la question s'est d'ailleurs posée à propos d'un poste de technicien à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines.

Procès-verbal du conseil d'administration du 25 septembre 2015

MME. LEFRANÇOIS souligne que la création de postes de catégorie A peut aussi permettre de libérer des postes en catégorie B et C et conduire à une cascade de promotions.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote la campagne d'emplois des personnels BIATSS.

Cette décision est adoptée à la majorité, avec 19 voix pour et 1 abstention.

2.3 Lettre de cadrage budgétaire pour 2016

M. ROBLEDO présente le cadrage budgétaire pour 2016.

M. HAMARD souligne que la presse s'est fait l'écho de l'augmentation du nombre d'étudiants à l'Université d'Angers. Or les crédits de l'Etat n'augmentent pas. Cela risque donc de créer un déséquilibre budgétaire.

M. SAINT-ANDRÉ précise, qu'avec d'autres présidents d'université, il a publiquement alerté le MENESR sur la hausse du nombre d'étudiants à cette rentrée universitaire, hausse qui devrait se poursuivre et s'accroître dans les prochaines années, ce qui, sans augmentation des dotations, entraîne une diminution de la dépense par étudiant.

M. PEZERIL demande pourquoi dans le tableau des ressources par composantes, l'IUT n'a aucune ressource provenant de la formation continue.

M. ROBLEDO indique que les ressources de la formation continue de l'IUT sont bien comprises dans le total, mais il ne s'agit que d'une estimation puisqu'au moment de l'établissement du document le chiffre précis n'était pas connu.

M. SAINT-ANDRÉ souligne que l'IUT est la seule composante à augmenter ses ressources de taxe d'apprentissage.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote la lettre de cadrage budgétaire pour 2016.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, avec 20 voix pour.

2.4 Contingent des aménagements de service pour les enseignants du second degré

M. SAINT-ANDRÉ présente l'aménagement de service pour les enseignants du second degré, dont l'objectif est de permettre à des enseignants du second degré inscrits en doctorat de demander une décharge horaire pour préparer leur thèse.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote le contingent de 3 aménagements de service de 192h pour les enseignants du second degré.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, avec 20 voix pour.

2.5 Bilan social 2014

M. ROBLEDO présente le bilan social 2014.

M. BOUJON souligne que la proportion de 1 BIATSS pour 1,6 enseignant est une moyenne qui cache de grandes disparités entre les composantes. Il aurait également été intéressant d'avoir une répartition des BIATSS, entre les personnels administratifs, notamment de scolarité, et les personnels techniques.

M. SAINT-ANDRÉ indique que dans la campagne d'emploi, l'UFR Lettres est la composante la mieux dotée en création d'emplois BIATSS.

M. ROBLEDO précise que le bilan social est un document qui peut effectivement encore être amélioré, même s'il n'a pas forcément vocation à entrer aussi précisément dans les détails. De telles informations figurent par contre dans l'enquête « effectifs et fonctions » réactualisée tous les 3 ans.

M. PEZERIL demande quelles sont les raisons de l'augmentation notable du nombre de jours d'arrêts pour accident et maladie.

M. ROBLEDO souligne qu'il y a effectivement eu une augmentation du nombre d'accidents de travail et de jours d'arrêt maladie, sans explication particulière.

M. TACHEAU indique qu'il serait également pertinent de corrélérer le nombre de jours d'arrêt maladie avec le nombre d'agents qui les prennent.

M. HAMARD attire la vigilance sur les risques psycho-sociaux qui étaient en nette augmentation les années précédentes.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'une cellule de veille a été mise en place et que des réponses ont été apportées aux tensions collectives dans certaines composantes.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote le bilan social 2014.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, avec 20 voix pour.

2.6 Exonération des frais d'inscriptions aux DU pour les demandeurs du statut de réfugié politique

M. SAINT-ANDRÉ indique que compte tenu du contexte et de l'augmentation du nombre de réfugiés, il est proposé que l'Université d'Angers exonère des frais d'inscriptions aux DU les titulaires du titre de réfugié et les candidats à ce titre.

M. BOUJON demande si cette décision s'appliquera à l'ensemble des diplômes universitaires.

M. SAINT-ANDRÉ répond par l'affirmative, même si les étudiants du DUEF sont plus particulièrement ciblés.

M. ROBLEDO ajoute que la question des réfugiés n'est pas une problématique nouvelle pour l'Université d'Angers. Ainsi, un enseignant-chercheur syrien est déjà accueilli depuis trois ans ainsi que plusieurs doctorants.

M. HAMARD demande si le système sera étendu aux autres formations.

Procès-verbal du conseil d'administration du 25 septembre 2015

M. SAINT-ANDRÉ répond que le dispositif existe déjà. Le projet présenté ici vise les DU dont les frais pédagogiques sont importants.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote l'exonération des frais d'inscriptions aux DU pour les titulaires du titre de réfugié politique et les candidats à ce titre.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 20 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Modification des statuts de l'Université d'Angers : Suppression des UFR Médecine et SPIS | Création de l'UFR Santé

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'il s'agit de la dernière étape de la création de l'UFR Santé, qui remplace l'UFR Médecine et l'UFR SPIS.

M. BOUJON demande si la création de cette nouvelle composante ne modifie pas la répartition des sièges dans les conseils centraux.

M. SAINT-ANDRÉ répond que pour le Conseil d'administration les élections ont lieu par collège. Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire et la Commission de la recherche, les élections ont lieu par secteur, or les deux UFR supprimées faisaient partie du même secteur. Il n'y a donc pas de changement dans la répartition des sièges.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote la suppression de l'UFR Médecine et de l'UFR SPIS et la création de l'UFR Santé dans les statuts de l'Université d'Angers.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, avec 19 voix pour.

4. Enseignement et vie étudiante

4.1 Evaluation de l'IUT Angers-Cholet et des DUT, vague B 2017-2021

M. SAINT-ANDRÉ indique que l'Université prépare son autoévaluation, mais que l'IUT a une procédure particulière d'évaluation qui conduit à la présentation de ce document.

M. BOURCERIE présente le contenu du dossier d'évaluation de l'IUT.

M. SAINT-ANDRÉ souligne la clarté et l'importance de ce document qui soulève de nombreux enjeux et questionnements pour l'Université d'Angers. Le choix de la région Pays de la Loire de communiquer sur le CPER 2015-2020 dans les locaux de l'IUT d'Angers n'est d'ailleurs pas un hasard.

S'agissant du faible nombre de PR, il y a eu un repyramidage l'année précédente. Ce poste n'ayant pas été pourvu, il est de nouveau ouvert au recrutement. Le besoin d'une création de poste de MCF au département GMP a été entendu comme une priorité. Il devra être envisagé dès 2017, en concertation avec l'ENSAM, en particulier sur l'insertion recherche.

M. HOUSSAY souligne l'importance pour les étudiants des campus délocalisés d'avoir accès aux mêmes services que les étudiants du campus d'Angers.

Procès-verbal du conseil d'administration du 25 septembre 2015

M. SAINT-ANDRÉ indique que des rencontres ont lieu régulièrement avec les élus de Cholet et de Saumur pour améliorer l'offre de services aux étudiants.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote le dossier d'évaluation de l'IUT Angers-Cholet.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, avec 20 voix pour.

[4.2 Convention cadre entre l'École supérieure des beaux-arts TALM et l'Université d'Angers](#)

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'il s'agit d'une convention cadre visant à organiser une coopération entre les deux établissements, dès lors que des actions de coopération particulières ont déjà été engagées avec certaines composantes de l'Université.

M. BASLÉ se félicite du rapprochement de l'École supérieure des beaux-arts des autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région angevine.

M. HOUSSAY demande à quels services auront accès les étudiants concernés par cette convention.

M. SAINT-ANDRÉ indique qu'il s'agit d'une convention-cadre de coopération institutionnelle pour la mise en œuvre de projets communs et qu'elle ne traite pas de ces questions. Il pourra toutefois être négocié point par point, dans d'autres conventions, l'accès aux services.

M. SAINT-ANDRÉ soumet la convention cadre entre l'École supérieure des beaux-arts TALM et l'Université d'Angers au vote.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, avec 20 voix pour.

[4.3 Création d'un DU « Neuropsychologie de l'enfant et troubles de l'apprentissage »](#)

M. SAINT-ANDRÉ présente le projet de création d'un DU « Neuropsychologie de l'enfant et troubles de l'apprentissage ».

M. LE GALL précise que l'Université d'Angers dispose d'enseignants-chercheurs compétents et identifiés dans le domaine de la neuropsychologie de l'enfant. La création de ce DU est donc une opportunité intéressante, qui s'inscrit également dans le cadre du programme « EnJeu[x] ».

M. DENECHERE salue ce projet et souligne le fait que le programme « EnJeu[x] » doit justement permettre à l'Université d'Angers de se doter d'outils de formation pertinents.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote la création d'un DU « Neuropsychologie de l'enfant et troubles de l'apprentissage ».

Cette décision est adoptée à l'unanimité, avec 20 voix pour.

[4.4 Convention de double diplôme entre la Bali State Polytechnic et l'Université d'Angers](#)

M. SAINT-ANDRÉ présente la convention de double diplôme entre la Bali State Polytechnic et l'Université d'Angers. Cet accord participe au développement structuré des relations internationales de l'université.

M. MOREL demande quel sera le niveau d'anglais exigé pour s'inscrire dans ce cursus.

Procès-verbal du conseil d'administration du 25 septembre 2015

M. SAINT-ANDRÉ précise que la convention n'exige pas de niveau particulier, mais que les étudiants de l'UFR Esthua sont de toute façon habitués à pratiquer les langues étrangères. Le niveau d'anglais sera certainement un élément discriminant dans l'examen des candidatures des étudiants.

MME. DURAND C. demande si la convention est immédiatement applicable.

M. SAINT-ANDRÉ répond positivement et indique que les premiers doubles diplômes seront délivrés en juin 2016.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote la convention de double diplôme entre la Bali State Polytechnic et l'Université d'Angers.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, avec 20 voix pour.

[4.5 Convention cadre entre l'Ecole supérieure d'agriculture et l'Université d'Angers pour la délivrance de diplômes de master Erasmus mundus](#)

M. SAINT-ANDRÉ présente le projet de convention cadre entre l'Ecole Supérieure d'Agriculture et l'Université d'Angers pour la délivrance de deux diplômes de master Erasmus mundus.

MME. DURAND S. souligne que cette convention a été travaillée dans des délais contraints, mais elle a été validée par l'ESA. Il reste quelques points à finaliser.

M. BASLÉ demande si ces masters Erasmus mundus seront comptabilisés dans l'offre de formation de l'Université d'Angers.

M. SAINT-ANDRÉ répond par l'affirmative.

MME. GODIVIER demande si les étudiants devront s'acquitter de doubles frais d'inscription.

M. SAINT-ANDRÉ souligne que l'inscription à l'ESA dans le cadre d'un master Erasmus mundus s'élève à 4 000€ ou 8 000€ selon les étudiants, à mettre en parallèle des 256€ d'inscription à l'Université.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote la convention cadre entre l'Ecole Supérieure d'Agriculture et l'Université d'Angers pour la délivrance de deux diplômes de master Erasmus mundus.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, avec 20 voix pour.

5. Décisions prises par délégation du CA au président

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

6. Approbation des procès-verbaux du conseil d'administration

Le procès-verbal du CA du 4 juin 2015 est approuvé.

Le procès-verbal du CA du 2 juillet 2015 est approuvé.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité, avec 20 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 16H30.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU